



Médiation



La médiation peut être utile pour gérer des situations de conflits et d'incompréhension. Présents dans certains quartiers, les médiateurs sont à votre disposition.

A quoi sert la médiation ?

Dans la famille, avec vos voisins, les institutions, le dialogue est parfois difficile voire impossible et peut entraîner conflit et incompréhension.

Pour résoudre ces situations, faire appel à la médiation est souvent la meilleure démarche.

Plusieurs solutions vous sont proposées en fonction de votre quartier d'habitation.

Quartiers Plaisance/Ferrière, Cholière et Bugallière

Troubles du voisinage, regroupements bruyants, incivilités, détresse... ?

Présents sur votre quartier en après-midi et en soirée les médiateurs citoyenneté prévention (MCP) interviennent en médiation sur simple appel.

Quartier Plaisance

Mêlant bon sens et solutions pratiques la médiatrice sociale vous conseille et vous accompagne dans tous les actes difficiles de la vie quotidienne.

Du lundi au vendredi, la médiatrice sociale vous accueille à Layscale, 2 rue du Lay, quartier de Plaisance.

Tous quartiers

Le conciliateur règle à l'amiable les litiges entre voisins, propriétaires et locataires ou entre fournisseurs et clients.

Les permanences ont lieu sur rendez-vous, le mercredi matin à l'Hôtel de Ville, à partir de 9h.

Le conseiller juridique peut vous renseigner sur vos droits, dans tous les domaines de la vie courante : famille, consommation, logement, travail, santé, etc...

Les permanences ont lieu sans rendez-vous :

- en mairie principale : le 4ème lundi du mois de 14h à 17h
- en mairie annexe : le 1er et le 3ème lundi du mois de 16h à 19h

FAQ

Conseils pour de bons contacts

- Rencontrez-vous, faites connaissance.
Vous venez de déménager, présentez-vous à vos nouveaux voisins !
Soyez curieux et bienveillant avec ceux que vous croiserez chaque jour !
- Entretenez la convivialité - C'est l'affaire de chacun, de bons rapports de voisinage, ça se cultive au quotidien ! Un petit « Bonjour, comment allez-vous ? » fait toujours plaisir !
- Privilégiez le dialogue et la communication - Faites preuve de bonne volonté. Un bruit anticipé, avec « merci de votre compréhension » est déjà à moitié pardonné !
- Restez toujours conciliant - Si vous avez un soucis avec votre voisin, faites-lui part de vos soucis, discutez ! Ensemble vous pouvez trouver une solution !
- Favorisez les échanges de services, la solidarité ! La voisine du 5e peut arroser vos plantes pendant vos vacances, et vous garderez son chat pendant son hospitalisation !
- La fête des voisins : Cette soirée est l'occasion de se rencontrer entre voisins, autour d'un verre ou d'un repas. Renseignements et inscriptions : 02 51 78 31 00

Contacts

- Médiateurs Citoyenneté Prévention :
06 70 60 13 23
- Médiatrice sociale de Plaisance :
02 40 59 53 84
- Conciliateur :
Mr AUDOIN Michel
02 51 78 31 00
- [Conseiller juridique](#)
Mme ROBERT
02 51 78 31 00

Le Kiosque

Mairie Annexe
19 avenue Alexandre Goupil
02 51 78 31 00
Lundi après-midi :
13h30 à 17h30
Mardi/Jeudi :
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h30
Vendredi :
8h30 à 12h30
lekiosque@mairie-orvault.fr

Source URL: <https://www.orvault.fr/vie-pratique/prevention-et-securite/mediation>